

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Compte rendu de la réunion du 13 mai 2004

Le jeudi 13 mai 2004 s'est tenue à Croisilles la première réunion de la Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine » mise en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Sensée.

Etaient présents :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil
M. Paul CAULIER, SIDEN France
M. Edouard COURTECUISSÉ, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
M. Félix DACQUET, Président du SIVOM de la Vallée du Cojeul
M. Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux
M. Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N° 1, Maire de Croisilles, Président de la Communauté de Communes du sud-Arrageois
M. Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
M. Patrice FOURDRINOY, DDAF 62, MISE 62
Melle Bettina LANCHAIS, Institution Interdépartementale Nord -Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Melle Coralie LANIZAC, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Nord - Pas-de-Calais
M. André LEPRINCE, Maire de Behagnies
M. Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais
M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux
Melle Aurélie THIBAUT, SCOT du Douaisis
M. Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

Absents, excusés :

Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Jean AVRONSART, Maire de Wancourt
Mme Renée COMELLI, Maire de PELVES
M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-saint-Marc
M. Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand, Président du Syndicat des propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
M. Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
M. Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62

M. Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
M. Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord
M. Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement
M. Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
M. Daniel TABARY, Maire de Fremicourt

M. DUE ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle le contexte de la mise en place de cette commission.

M. THIEBAUT poursuit en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Bilan des dispositions du SDAGE Artois - Picardie
 - 2/ Etude Hydraulique Globale : présentation du rapport définissant le réseau de mesures
 - 3/ Présentation des projets en cours de réalisation
 - 4/ Organisation et fonctions des SAGE
 - 5/ Premier bilan des données existantes
 - 6/ Débat / Echange
-

1/ Bilan des dispositions du SDAGE Artois - Picardie

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce document est donc la référence en matière d'aménagement du territoire et de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE Artois-Picardie comprend 6 documents. Le quatrième de ces documents répertorie 80 dispositions ou actions qui donnent des indications sur la politique de l'eau à mener pour les années à venir.

Ces actions se répartissent autour de 6 thèmes :

- | | |
|---|---------------------------|
| A. La gestion quantitative de la ressource | D. La gestion des risques |
| B. La gestion qualitative de la ressource | E. Le bassin minier |
| C. La gestion et la protection des milieux aquatiques | F. La gestion intégrée |

La liste non exhaustive suivante énumère les principales dispositions réparties autour de chaque thème qui devront être prises en considération lors des travaux menés dans le cadre de cette Commission.

A. La gestion quantitative de la ressource

Disposition A1 : « Développer les réseaux d'observation piézométriques des nappes » → dans le cadre de l'étude hydraulique un réseau de mesures piézométriques doit être mis en place

Dispositions A3 et A4

Disposition A6 : « Veiller à une gestion optimale des zones de ressources potentielles tant du point de vue quantitatif que qualitatif, notamment en mettant en œuvre des zones de sauvegarde de la ressource, pour l'approvisionnement actuel ou futur en eau potable »

Dispositions A8, A10 et A11

Disposition A12 : « Mettre en place les conditions techniques et politiques de réduction des prélèvements dans les aquifères en voie d'épuisement »

Disposition A13 : « Préconiser la gestion dynamique de la ressource (eau de surface l'hiver, eau de nappe l'été) lorsque cela est possible »

Disposition A14 : « Poursuivre les efforts en matière d'économie d'eau, dans l'industrie, l'agriculture, la distribution d'eau potable et chez le consommateur »

B. La gestion qualitative de la ressource

Disposition B3 : « Poursuivre les efforts de réduction et de limitation des apports de substances toxiques »

Disposition B13 : « Assurer la protection des champs captants irremplaçables et parcs hydrogéologiques et programmer les actions techniques réglementaires nécessaires »

Disposition B14 : « Renforcer les moyens mis en œuvre pour le contrôle des prescriptions applicables et programmer la réalisation des périmètres conformément à l'article 13 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 » (cette disposition a été définie pour atteindre l'objectif suivant : développer la mise en place des périmètres de protection)

2/ Etude Hydraulique Globale : présentation du rapport définissant le réseau de mesures

Précisions sur le déroulement de l'étude

➤ L'étude a démarré le 8 décembre 2003. Sa réalisation a été confiée au bureau d'études HYDRATEC, basé à Paris.

➤ Les objectifs de l'étude sont multiples et variés. Il s'agit :

- d'acquérir de nouvelles connaissances par la mise en place et l'exploitation d'un réseau de mesures quantitatives et qualitatives sur les cours d'eau et la nappe (réseau exploité pendant 3 ans),
- d'analyser et de comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin de la Sensée : interrelations entre la nappe / les cours d'eau / les étangs et marais / les canaux,
- d'élaborer un programme de travaux de restauration et d'aménagement permettant de solutionner les problèmes rencontrés sur le territoire, tels que des inondations par des remontées d'eau de nappe,
- d'estimer les impacts (sur les zones humides et sur les ressources en eau souterraine) des prélèvements dans la nappe,
- de définir des modalités de réalimentation de la Sensée aval à partir d'un canal,
- d'élaborer un plan de gestion coordonnée des niveaux des eaux,

➤ Cette étude comporte 6 parties :

- 1 - Action pilote sur l'amont du bassin versant pour la lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements.
- 2 - Définition, mise en place et exploitation d'un réseau de mesures quantitatives et qualitatives sur les rivières et la nappe.
- 3 - Analyse du fonctionnement du bassin.
- 4 - Modélisation du fonctionnement hydraulique du bassin.
- 5 - Définition d'aménagements, propositions d'outils de gestion.
- 6 - Synthèse.

➤ Planning

- ↻ Les deux premières parties sont lancées depuis le 8 décembre 2003.
- ↻ Un rapport définissant le réseau de mesures a été remis par HYDRATEC et validé en mars par le comité de pilotage. Il fait l'objet de cette présentation.
- ↻ Ce réseau de mesures sera mis en place dans le courant de l'année 2004, puis les mesures s'effectueront pendant une période de 3 ans.
- ↻ Les autres parties de l'étude (analyse du fonctionnement, modélisations, propositions d'aménagements) seront par conséquent réalisées en 2007 et 2008.

Présentation du rapport « définition du réseau de mesures »

⇒ Est précisée en premier lieu dans ce rapport la démarche mise en œuvre par le bureau d'études pour le recueil d'informations et de données. Cette démarche a comporté :

- ↪ Des enquêtes auprès des services concernés : Agence de l'eau / DIREN / Service de la Navigation / Bureau de Recherches Géologiques et Minières / SIDEN France
Ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus situés en annexe du document.
- ↪ Des reconnaissances de terrain,
- ↪ Le recueil de données par l'exploitation de la bibliographie (hydrographie, réseaux...).

⇒ Le bassin versant de la Sensée fait ensuite l'objet d'une présentation. Parmi les caractéristiques générales, on retiendra :

- Superficie de 85 600 ha
- Nombre de communes concernées : 134
- Une rivière principale nommée la Sensée qui s'écoule sur une quarantaine de km environ (de Vis-en-Artois jusqu'à Bouchain) ; les eaux superficielles s'écoulant d'Ouest en Est.
- Présence d'un aquifère crayeux qui demeure le réservoir naturel principal de l'Artois ; l'écoulement s'effectue du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

⇒ Ce rapport présente également le réseau hydrographique, riche en particularités :

- Le canal du Nord coupe la Sensée en deux parties, d'où la distinction entre rivière Sensée amont à l'ouest du canal et rivière Sensée aval à l'est.
- Le cours de la Sensée amont emprunte d'autres lits (Marlenpuits, Marche Navire...); au fil des années ont eu lieu d'innombrables déviations de la Sensée et des différents cours d'eau.
- Le cours d'eau disparaît par endroits dans les étangs et les marais (entre Lécluse et Palluel notamment).
- Un réseau de ruisseaux dans la partie amont dont l'écoulement n'est pas pérenne.
- L'absence d'écoulement la majeure partie du temps entraîne la disparition de ces fossés sur la tête de bassin. L'absence de fossés demeure un facteur aggravant les inondations par remontées d'eau de nappe.

⇒ Une partie du rapport est consacrée à l'analyse de la géologie et de l'hydrogéologie du bassin de la Sensée. On retiendra une caractéristique principale concernant l'écoulement de la nappe. La nappe de la craie présente deux régimes d'écoulement distincts :

- Au sud de Douai, elle possède un régime d'écoulement libre. Elle est alimentée directement par les infiltrations.
- Au nord de Douai : la nappe acquiert progressivement un régime captif.

⇒ Afin de définir un réseau de mesures cohérent et adapté aux besoins de l'étude, il a été nécessaire pour le bureau d'études de prendre connaissance du réseau existant.

Réseau pluviométrique

9 stations de mesures sont présentes sur l'ensemble du territoire. Elles se localisent sur les communes suivantes : Bouchain, Achiet-le-Grand, Epinoy, Marquion, Quéant, Wancourt, Lécluse, Douchy-les-Ayette et Saint-Léger. Elles sont gérées soit par Météo France soit par la DIREN.

Le réseau étant suffisamment dense, il s'avère inutile de mettre en place des stations pluviométriques supplémentaires.

Réseau débitmétrique

Il existe 2 stations gérées par la DIREN, pour lesquelles est mesuré en continu le débit :

- une sur la Sensée amont à Etaing,
- une sur le canal du Nord à Arleux qui donne indirectement le débit de toutes les eaux de la Sensée amont qui se jettent dans le canal.

Le réseau existant demeurant insuffisant, il s'avère nécessaire de créer des stations supplémentaires : - 3 stations sur l'amont, une sur chaque affluent (Cojeul / Trinquise / Agache),

- 8 stations sur l'aval, dont 6 sur la rivière Sensée et 2 sur les affluents (le fossé de Paillencourt et la Navillé Tortue)

→ Soit 11 stations de mesures de débit supplémentaires qui seront mises en place.

→ Au total sur le bassin, le réseau débitmétrique sera constitué de 13 stations de mesures du débit des cours d'eau.

Réseau physico-chimique

Il existe 3 stations pour lesquelles des mesures sont réalisées 6 fois par an par l'Agence de l'Eau sur la rivière Sensée. Ces stations se localisent à Bouchain, Palluel et Torquesne.

Des mesures supplémentaires sont également nécessaires. Elles se feront aux mêmes endroits que les mesures de débit.

→ Soit au total 13 stations de mesures de paramètres physico-chimiques (en plus des mesures réalisées par l'Agence de l'Eau).

Mesures hydrobiologiques selon la méthode de l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé)

L'analyse des prélèvements révèle la qualité générale d'un cours d'eau.

Il existe 2 stations de la DIREN : - une sur la Sensée amont à Lécluse
- une sur la Sensée aval à Bouchain

Des mesures supplémentaires devront être réalisées. Le bureau d'études a ainsi déterminé 10 sites pour la réalisation de ces mesures.

→ Au total, ce réseau sera ainsi constitué de 12 stations.

Réseau piézométrique

(Rappel : des piézomètres sont des tubes qui descendent jusque dans la nappe et qui permettent de mesurer le niveau d'eau de la nappe)

Le réseau piézométrique existant s'avère une nouvelle fois insuffisant : quelques piézomètres de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Pas-de-Calais sont implantés sur l'ensemble du bassin.

Pour la définition de ce réseau, le bureau d'études a tenu compte également des projets en cours de réalisation sur le territoire :

- projet de champs captants : un situé sur les communes d'Arleux et de Brunémont et l'autre aux environs d'Hamblain-les-Prés,
- projet d'implantation de piézomètres par le SIDEN France.

Le bureau d'études a préconisé l'implantation de 5 couples de piézomètres en pied de coteau, de chaque côté du lit des cours d'eau (4 piézomètres situés sur la partie amont du bassin et 6 sur l'aval).

→ Au total 10 piézomètres seront installés pour les besoins de cette étude afin de mesurer le niveau de la nappe.

Réseau de mesures de la qualité des eaux souterraines

Le réseau existant est celui de l'Agence de l'Eau.

En concertation avec le BRGM, le bureau d'études a préconisé l'analyse de la teneur en nitrates de l'eau souterraine prélevée sur un couple de piézomètres mis en place dans le cadre de l'étude.

⇒ Localisation des stations de mesures

Le choix de l'emplacement des différentes stations de mesures (débit, physico-chimiques, IBGN) et des piézomètres s'est basé sur les critères suivants :

- les prescriptions du cahier des charges,
- la recherche de la complémentarité avec les points de mesures et les réseaux existants ou futurs,
- l'accessibilité,
- la faisabilité technique des mesures,
- les risques de vandalisme,
- les terrains publics pour les piézomètres.

Sur les cartes de l'annexe 6 sont localisées les stations à créer.

⇒ L'annexe 7 regroupe les fiches des stations à mettre en place. Ces fiches donnent des indications sur :

- le numéro et la nature de la station (débitmétrique, physico-chimique, ...),
- le cours d'eau et la commune concernés,
- la localisation précise de la station sur une photo et sur un extrait de carte IGN au 25000°,
- l'équipement nécessaire à la réalisation des mesures,
- la fréquence et la nature des mesures,

Des commentaires sur la station apparaissent également sur ces fiches.

⇒ En résumé

Pour les mesures de débit

- 13 stations de mesures, dont 5 en continu à Etaing, Arleux, Aubigny-au-Bac (Pt05), Féchain (Pt06) et Paillencourt (Pt08).
- L'équipement nécessaire : échelles limnimétriques / limnigraphes avec armoire pour les mesures en continu / appareils pour les mesures hebdomadaires ponctuelles
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu

Pour les mesures physico-chimiques

- 13 stations de mesures, dont 3 en continu aux points Pt05, Pt06 et Pt08
- Seuls les paramètres O₂, pH, t° et conductivité peuvent être mesurés en continu
- L'équipement nécessaire : appareils destinés à mesurer les paramètres O₂, pH, t° et conductivité (en continu ou non) / ustensiles permettant le prélèvement d'eau en vue de la faire analyser par un laboratoire.
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu

Pour les mesures hydrobiologiques (IBGN)

- 10 stations IBGN localisées à proximité des stations des mesures de débit
- La localisation est pour l'instant indicative, et doit être précisée par le professionnel chargé d'effectuer les prélèvements
- Fréquence des mesures : 1 campagne par an en période d'étiage

Pour les mesures piézométriques

- 10 piézomètres, dont 4 déjà existants : PZ01 - PZ07 sur la parcelle de la station d'épuration à Féchain - PZ09 a et b appartenant au SIDEN France
- Equipement nécessaire : piézomètres Ø115/125 de 15 à 30 m de profondeur / limnigraphe si mesure en continu
- Fréquence des mesures : hebdomadaire et en continu
- Prélèvements bimestriels de l'eau pour déterminer la teneur en nitrates de la nappe (2 piézomètres)

Etapes à venir

- Mise en place du réseau par l'Institution
- Exploitation pendant 3 ans du réseau par OTECH Environnement, basé à Aubigny-au-Bac
- Création d'une base de données informatisée au début de la campagne de mesures
- Réalisation des parties 3 à 6 en 2007 et 2008

3/ Présentation des projets en cours de réalisation

a. Etude de préfaisabilité d'un programme de gestion préventive des remontées de nappe

La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la Communauté de Communes du Sud-Arrageois. Sa réalisation a été confiée au bureau d'études ANTEA.

Les objectifs sont :

- Mieux connaître les phénomènes de remontées de nappes,
- Proposer des solutions techniques limitant les impacts des inondations par remontées de nappes.

Concernant son état d'avancement, elle a démarré en juin 2003 et devrait se terminer dans le courant de l'année 2004. ANTEA s'attache actuellement au recoupement des données pluviométriques et des relevés piézométriques, ce bureau est donc en phase d'analyse du phénomène.

M. DUE, président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois remarque qu'il n'existe pas de remède miracle pour lutter contre ce phénomène mis à part pomper dans la nappe à proximité des remontées.

M. CAULIER confirme ces propos et précise que ces solutions ont cependant un coût que les collectivités territoriales ne pourront certainement pas assumer. Il ajoute qu'il faudrait dans un premier temps restaurer le réseau de fossés disparus permettant d'évacuer le maximum d'eau.

b. Deux projets de champ captant

- Un premier projet de champ captant se situe sur les communes d'Arleux et de Brunémont. Ce projet est porté par le SIDEN France. Sa mise en service est prévue pour 2005.
- Le 2^{ème} se situe sur les communes de Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois et Saily-en-Ostrevant. Il concerne donc la vallée de la Trinquise. La Communauté urbaine d'Arras assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui se situe dans sa phase de consultation administrative (du 7 mai au 7 juin).

Pour chaque forage, ce sont environ 16000m³/jour qui seront prélevés.

4/ Organisation et fonctions des SAGE

Le Sage de la Sensée entame sa phase d'élaboration : c'est la phase de conception du document final. Elle est composée de 6 séquences successives.

- **L'état des lieux.** Il s'agit de recueillir des données existantes décrivant l'état des milieux, le contexte juridique, l'usage des milieux et les acteurs concernés.
- **Le diagnostic global.** Il permet de comprendre les problèmes en analysant la compatibilité entre les usages et les milieux, en déterminant le taux de satisfaction des usages et les potentialités des milieux, et en déterminant les enjeux et les comportements des différents acteurs.
- **Les tendances et les scénarios.** Des scénarios seront mis au point en analysant les objectifs, les enjeux et les risques.
- **Choix de la stratégie.** C'est le choix du « cap » que va prendre le SAGE. Sera choisi de façon consensuelle un des scénarios précédemment établi en tenant compte, par rapport aux objectifs, de tous les aspects : écologiques, paysagers, économiques, et financiers.
- **Les produits du SAGE.** Il s'agit lors de cette étape de formaliser de façon précise les objectifs du SAGE par la définition :

premièrement des orientations de gestion : sous forme de prescriptions réglementaires et sous forme de recommandations techniques à destination des maîtres d'ouvrages sur la façon de concevoir ou de gérer les aménagements.

deuxièmement des orientations d'aménagement. Ces orientations peuvent se traduire concrètement par :

- **des programmes d'aménagement** tels que des opérations de dépollution, de restauration de rivière, d'exploitation-protection de nappe, etc...
- **des équipements**. Des réseaux de mesure pourront être modernisés, créés ou pérennisés tels que celui mis en place dans le cadre de l'étude hydraulique globale.

troisièmement de tableaux de bord qui permettront un suivi de la mise en œuvre du SAGE.

quatrièmement d'un volet communication pour informer et sensibiliser le public.

- **Validation finale**. Cette validation par la Commission Locale de l'Eau s'effectuera au regard de la cohérence avec le SDAGE et les autres documents réglementaires.

Par rapport aux objectifs qui seront formalisés, un SAGE peut donc remplir plusieurs fonctions et il a le pouvoir d'intervention qu'on lui donne. Ainsi il peut remplir :

- une fonction réglementaire : il peut produire ou adopter des règles,
- une fonction gestionnaire, par la création par exemple de nouveaux aménagements ou encore de nouveaux types d'action publique en articulation avec d'autres politiques,
- une fonction cognitive : il est capable de faire connaître,
- une fonction administrative pour la prise de décision en fonction des orientations et des priorités définies par un collectif.

Perspectives

➤ Les deux premières étapes de l'élaboration du SAGE consistent à dresser un état des lieux du bassin et de réaliser un diagnostic global des milieux et des usages.

Au lieu d'avoir deux étapes bien distinctes, on peut les fusionner en une seule et travailler en même temps sur l'état des lieux et le diagnostic. C'est la démarche adoptée dans la plupart des autres SAGE.

➤ Une réunion sera programmée dans le courant du deuxième semestre afin :

- de présenter l'état d'avancement de l'état des lieux-diagnostic,
- d'évaluer la nécessité de mener des investigations supplémentaires en vue de réaliser un état des lieux-diagnostic pertinent.

➤ Une autre réunion pourrait être envisagée et consacrée à la problématique des inondations par remontées de nappe. Un spécialiste serait invité pour instruire les membres de la Commission ainsi que les maires des communes concernées.

5/ Premier bilan des données existantes

a. **Concernant la problématique « Inondations par remontées d'eau de nappe » :**

16 communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle de type inondations par remontées de nappe : Boiry-Becquerelle ; Boiry-sainte-Rictrude ; Boisieux-saint-Marc ; Boisieux-saint-Martin ; Boisieux-au-Mont ; Boyelles ; Chérisy ; Croisilles ; Fontaine-les-Croisilles ; Fresnes-les-Montauban ; Guémappe ; Haucourt ; Heninel ; Moeuvres ; Villers-les-Cagnicourt ; Wancourt.

Pour chacune de ces 16 communes un Plan de Prévention des Risques Inondation est en cours d'élaboration.

b. **Est présentée ensuite la carte localisant le bassin hydrogéologique sur le secteur de la Sensée**

Au sud de Douai, la nappe est libre. Sa recharge est majoritairement assurée par les pluies et les pertes des cours d'eau et notamment des canaux (Sensée, Nord). Au Nord de Douai, elle est recouverte par une formation et devient progressivement captive.

c. Suivi du niveau de la nappe :

La piézométrie de la nappe de la craie est connue au travers de deux réseaux bien distincts, d'une part le réseau patrimonial de l'Agence de l'Eau et d'autre part celui du Conseil Général du Pas-de-Calais. Le suivi du niveau sera amélioré par l'implantation de nouveaux piézomètres :

- les piézomètres associés aux projets de champs captants,
- les piézomètres du SIDEN France,
- les piézomètres de l'Institution mis en place dans le cadre de l'étude hydraulique.

Remarque : la localisation des piézomètres des réseaux de mesures existants et celle des piézomètres en cours de réalisation est précisée sur les figures 3 et 16 du rapport « définition du réseau de mesure » élaboré par Hydratec.

d. Suivi de la qualité de la nappe :

La qualité de l'eau de la nappe est connue au travers le réseau patrimonial de mesure de l'Agence de l'Eau (Cf. figure 12 du rapport). Dans le cadre de l'étude hydraulique, 2 piézomètres de l'Institution feront l'objet d'une analyse bimestrielle de la teneur en nitrates en vue de connaître l'effet dénitrifiant des étangs.

Une carte de distribution des concentrations en nitrates au printemps 2003 révèle des valeurs majoritairement comprises entre 30 et 50 mg/L. (Cf. figure 13 du rapport).

Un graphique (Cf. figure 14 du rapport) présente l'évolution dans le temps des teneurs en nitrates de l'eau de nappe prélevée au niveau de 6 communes : Bucquoy, Hamel, Croisilles, Wasnes-au-Bac, Ecourt-Saint-Quentin, Sin. La tendance générale est marquée par une progression plus ou moins prononcée selon les communes. Sur Croisilles par exemple, la teneur passe de 36mg/l en 1998 à 49mg/l en 2003. Les teneurs au niveau d'Hamel dépassent les normes de potabilisation (supérieur à 50mg/l).

Le graphe de la figure 15 du rapport présente les variations des concentrations en atrazine de 1997 à 2003 au niveau des communes suivantes : Inchy-en-Artois, Ecourt-saint-Quentin, Hamel, Rémy, Wasnes-au-Bac. Seul le piézomètre d'Inchy-en-Artois révèle des teneurs en atrazine supérieures au seuil d'eau potable (concentration inférieure à 0,1 µg/l).

e. Prélèvements dans la nappe

- En 2002, le nombre de forages sur le bassin de la Sensée s'élevait à 146 au total, dont 75 étaient destinés à l'alimentation en eau potable, 58 à l'agriculture et 13 aux industries.
- Parmi les 75 forages comptabilisés, un champ captant situé aux environs de Paillencourt alimente le Valenciennois, à raison de 15 000 m³ prélevés chaque jour, soit environ 5 475 000 m³/an.
- Deux projets de champs captants sont en cours de réalisation :
 - un premier, porté par le SIDEN France, se situe sur les communes d'Arleux et de Brunémont et vise à alimenter quelques communes du bassin de la Sensée et d'autres n'appartenant pas au bassin (Férin, Goeluzin, Marchiennes, ...). Les quantités d'eau prélevées quotidiennement s'élèveraient à 15 000 m³, ce qui correspond à 5 475 000 m³ d'eau prélevés par année sur ce forage.
 - le deuxième, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté Urbaine d'Arras, se localise sur des communes de la vallée du Trinquise. Les prélèvements journaliers prévus s'élèveraient à 16 000 m³, soit 5 840 000 m³ par an. Sa mise en service est prévue pour 2007, ce projet se situant en phase de consultation administrative. Lors de la phase d'initiation de ce projet, des interrogations se sont posées quant aux éventuels impacts des prélèvements sur les zones humides du secteur considéré et aux risques de pollution de la nappe liés à des forages situés à proximité d'une fosse à lisier. M. FOURDRINOY remarque que ces problèmes sont dorénavant réglés.

D'après l'état des lieux élaboré dans le cadre de la mise en application de la Directive européenne Cadre Eau (DCE), le degré de sollicitation de la nappe s'élève à 20%. M. CAULIER précise à cet égard que les limites de la nappe en question s'étendent au-delà des limites du bassin hydrogéologique de la Sensée.

6/ Débat / Echange

⇒ Au vu des graphiques présentés, des remarques sont formulées par certains membres de la commission.

M. DUE s'inquiète de la mauvaise qualité de l'eau de la nappe prélevée au niveau de sa commune qui affiche une teneur en nitrates proche de la norme de potabilisation (50mg/l).

M. MARTIN signale que l'association atrazine-nitrate peut conduire à la formation d'un produit nocif. La vigilance est donc de mise. Il ajoute que la teneur des nitrates de l'eau de la nappe suit une courbe ascendante. Des réserves de nitrates étant localisées dans les couches superficielles du sol, la concentration en nitrates dans l'eau risque de dépasser pour beaucoup de forages la norme de potabilisation. Ainsi des actions de lutte contre les nitrates doivent être entreprises en vue de garantir une meilleure qualité de l'eau.

M. FOURDRINOY ajoute que sur les 60 points de captage que compte la partie du bassin située dans le Pas-de-Calais, seulement 30 sont protégés par une DUP, le reste le sera d'ici 2 années. Il précise également qu'un quart des 60 forages sont amenés à être fermés en raison de pollutions qui apparaissent et de l'impossibilité d'installer des périmètres de protection.

Selon M. COURTECUISSÉ, le monde agricole n'est pas le seul responsable de la pollution de la nappe. Toutes les activités sont polluantes : industrielles, agricoles et collectivités humaines. Il est d'ailleurs anormal que les industriels utilisateurs d'eau ne soient pas associés au SAGE notamment les utilisateurs agroalimentaires qui ont été mis en cause lors de cette réunion. Il précise qu'il serait intéressant d'avoir la teneur en nitrates au niveau de chaque commune et propose que des prélèvements d'eau soient effectués au niveau de chaque captage, ce qui permettrait en tenant compte du sens d'écoulement de cibler l'origine de la pollution.

M. DUE signale que seront conviés aux prochaines réunions les responsables industriels du bassin et ajoute qu'il ne faudrait pas qu'un jour ils disparaissent en laissant des zones polluées.

D'après M. FOURDRINOY, l'urgence est de protéger les captages en instaurant des périmètres de protection pour éviter toute pollution de l'eau de nappe par les nitrates, les bactéries ou toute autre substance nocive. Cela doit constituer un des enjeux majeurs du SAGE.

M. MARTIN informe de la réalisation dans le cadre du SAGE du delta de l'Aa d'une étude qui prévoyait l'analyse des éléments migrant dans les sols et les nappes tels que les nitrates et le bore, ce dernier étant un bon indicateur de la présence d'eaux de lessive. Une telle étude pourrait s'envisager sur la Sensée. Cela permettrait de soulager les accusations portées sur le monde agricole si les analyses d'eau décelaient des traces de bore et d'avoir une approche plus juste de l'évolution des polluants dans les sols et les nappes de la Sensée.